

23/07/2001

25778

- A Monsieur le Ministre - Membre du Collège de la Commission communautaire française chargé de l'Enseignement,
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs,
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres,
- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes
- Aux Pouvoirs Organisateurs des établissements d'enseignement secondaire subventionnés par la Communauté française,
- Aux Directions des écoles secondaires ordinaires subventionnées,
- Aux Directions des écoles secondaires ordinaires de la Communauté française,
- Aux Directions des écoles maternelles, primaires fondamentales et secondaires spéciales subventionnées,
- Aux Directions des écoles maternelles, primaires fondamentales et secondaires spéciales de la Communauté française,
- Aux directions des internats autonomes organisés par la Communauté française,

POUR INFORMATION :

- Aux Directions des centres PMS,
- Aux Membres du service d'Inspection,
- Aux associations de Parents.

Madame, Monsieur,

La présente circulaire s'inscrit dans le cadre de la politique de lutte contre les assuétudes que je mène, à vos côtés, dans les établissements d'enseignement en Communauté française. Elle vise à préciser les modalités selon lesquelles des subventions pourront être accordées aux établissements mettant en place en leur sein un projet de prévention pour l'année scolaire 2001-2002

- Libre Subventionné
Monsieur Baudouin Duelz
Rue Guimard 1
1040 Bruxelles
- ◆ Officiel Subventionné
CPEONS
Monsieur Jacques Lefère
Rue des Minimes 87-89
1000 **Bruxelles**
FELSI
Monsieur Fernand Bienfait
Drève des Gendarmes
1180 Bruxelles

Les projets seront envoyés avant le 20 juin 2001.

- b) Une Cellule interréseaux, créée à cette occasion, examinera les dossiers présentés, remettra ses avis et propositions au Ministre dans la mesure des crédits disponibles au budget.
- c) Les subventions, accordées aux projets retenus, seront versées après réception des justificatifs des dépenses et du rapport d'activité. Ceux-ci seront déposés, avant le 20 juin 2002, à la Direction générale de l'enseignement obligatoire.
- d) Un rapport d'évaluation, permettant de mesurer l'impact des actions soutenues sur l'ensemble des partenaires concernés, sera également envoyé à la Direction générale de l'enseignement obligatoire avant le 20 juin 2002.

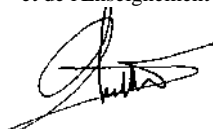
3) Informations complémentaires

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de la cellule prévention du Cabinet au numéro de téléphone suivant : 02/213.17.00 (demander François-Gérard STOLZ).

Je vous remercie de votre précieuse collaboration.

Bruxelles, le 23 AVR. 2001

Le Ministre de l'Enseignement secondaire
et de l'Enseignement spécial,



Pierre HAZETTE

CAHIER DES CHARGES

1) FICHE SIGNALÉTIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT ET DE SON PROJET. (voir modèle ci-joint)

2) ANALYSE DE LA SITUATION (DES ASSUÉTUDES) AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT.

- 2.1. Description du contexte (population scolaire, contexte culturel et socio-économique...). Ces éléments doivent permettre de connaître le lien avec les actions spécifiques envisagées.
- 2.2. Les problèmes rencontrés dans le cadre des assuétudes.
- 2.3. Les actions déjà entreprises et les résultats rencontrés (positifs, négatifs).
- 2.4. Description sommaire des nouvelles actions envisagées.

3) DÉFINITION DES OBJECTIFS FÉRIFIABLES POURSUIVIS PAR LE PRESENT PROJET.

4) DESCRIPTION CONCRÈTE DES ACTIONS ENVISAGÉES.

- 4.1. Groupe cible.
- 4.2. Rappel de l'objectif concret vérifiable poursuivi par l'action développée au 2.4. et insertion dans le projet d'établissement.
- 4.3. Description de l'action.
 - 4.3.1. reprise ou innovation ?
 - 4.3.2. implication de la Communauté éducative (ex : enseignants, centres PMS, parents...)
 - 4.3.3. description du partenariat (ex : associations extérieures, autres établissements...)
 - 4.3.4. durée du projet
 - 4.3.5. planning de mise en oeuvre
 - 4.3.6. estimation des coûts
 - budget propre utilisé
 - détail du budget complémentaire demandé

5) DESCRIPTION DU SYSTÈME D'ÉVALUATION ENVISAGÉ (mesure de l'impact).

Remarque importante : les différentes rubriques du point 4 sont à préciser autant de fois qu'il y a d'actions proposées.

FICHE SIGNALETIQUE

(merci de bien vouloir joindre une fiche rédigée sur ce modèle à votre projet)

- 1) - Etablissement (nom et coordonnées complètes) :
 - Nom du chef d'établissement :
 - Implantation (nom et coordonnées complètes) :
 - Réseau d'Enseignement :
 - Niveau(x) d'enseignement visé par le projet
 - Filière(s) d'enseignement :
 - Personne de contact au sein de l'établissement
- 2) - Projet interréseaux ? (oui/non)
 - Identification précise des partenaires au projet (autres établissements scolaires, institutions, monde associatif...)
- 3) Premier projet ou poursuite d'un projet soutenu l'année scolaire précédente ?
(si poursuite d'un projet déjà soutenu, préciser le montant de notre intervention)
- 4) Montant total demandé :
(si plusieurs établissements scolaires sont concernés par le même projet, préciser, dans la mesure du possible, le montant souhaité pour chacun d'eux)

1) Le projet

J'entends soutenir des projets qui visent à prendre à bras le corps, de manière durable, réfléchie et cohérente, la problématique des assuétudes.

- qui tiennent compte de l'environnement économique-social dans lequel s'inscrit la population scolaire.
- qui prennent en compte la notion de partenariat au sein de l'établissement, entre plusieurs établissements, le cas échéant entre les réseaux, voire avec la communauté locale.
- qui réservent une importance particulière à l'évaluation des projets développés. Cette évaluation repose avant tout sur la définition claire d'objectifs concrets, vérifiables et sur une autoévaluation objective, empreinte d'une volonté de transparence et d'amélioration.
- qui impliquent la communauté éducative dans sa totalité.

Je souhaite, à travers cette opération, privilégier notamment les projets de sensibilisation générale du personnel de l'établissement aux assuétudes.

La formation de personnes-relais volontaires au sein de l'établissement sera également encouragée. En collaboration avec un organisme officiel ou une A.S.B.L. spécialisée dans le domaine des assuétudes, l'établissement peut, ainsi, organiser une formation pour les personnes intéressées et motivées (direction — enseignants- PMS — IMS — éducateurs — associations de parents). Il serait souhaitable, dans ce cadre, que la formation soit donnée par des acteurs proches du terrain local, pouvant par la suite constituer des personnes ressources extérieures à l'école

J'encourage également chaque établissement à présenter un projet, au bénéfice des élèves, les associant et s'intégrant dans cette politique de lutte contre les assuétudes.

Les petites fournitures nécessaires à la réalisation du projet pourront naturellement être prises en compte. En revanche, je veux clairement préciser que les demandes de renforcement du personnel ainsi que les demandes en matériel (informatique ou constructions lourdes) ne pourront, au vu du budget dont je dispose, être rencontrées lors de cette opération.

Les projets déposés devront être élaborés sur base du cahier des charges annexé.

2) La procédure à respecter pour l'introduction des projets

a) Le projet de prévention, une fois élaboré, sera envoyé à la Cellule Prévention des Assuétudes auprès de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (Boulevard Pachéco, 19 bte 0 à 1010 Bruxelles).

Un exemplaire de ce projet sera également envoyé au représentant du réseau dont dépend votre établissement scolaire

- **Communauté française**
Monsieur Jean Steensels
Rue du Commerce 68 A
1040 Bruxelles